



Feuille de Match



Championnat Départemental Vétérans par Équipe des Clubs - Côtes d'Armor

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigrance, 13002 MARSEILLE	
CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy	CD 22 PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 3 pts / Triplette = 5 pts

FFPJP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP	Division :	Groupe : <i>1/2 de finale</i>
-------------------------------------	------------	-------------------------------

Date : <i>12/05/2017</i>	Lieu : <i>Loudeac</i>
--------------------------	-----------------------

A Equipe n° :	A
Club : <i>Loudeac</i>	

B Equipe n° :	B
Club : <i>Dinan</i>	

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence
<i>Charraud Dominique</i>	<i>03429076</i>

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence

A Composition Équipe			A
NOM + Prénom	n° licence	*	n°
<i>Vrot Christian</i>	<i>02253005</i>		1
<i>Codic Daniel</i>	<i>02253015</i>		2
<i>Charraud Dominique</i>	<i>03429076</i>		3
<i>Picard Fabrice</i>	<i>02253189</i>		4
<i>Maucau Bernard</i>	<i>02253046</i>		5
<i>Penneq Michel</i>	<i>02253070</i>		6
<i>Cruell et Madie</i>			7
			8

B Composition Équipe			B
NOM + Prénom	n° licence		

* contrôle licences sur le fichier excel fourni par Comité 22 PJP. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

* si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité 22 PJP.

DÉLÉGUÉ	
NOM + Prénom	n° licence
<i>Vrot Christian</i>	<i>02253005</i>

ARBITRE	
NOM + Prénom	n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 du CDC :	Responsable : Etienne SYMONEAUX – 06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com
Membres : Michel RÉLO – 06 80 68 95 17 – michel.relo@orange.fr / Roland PYRON – 06 76 88 15 44 – pyron.roland@gmail.com	

**ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS**

A	Club de :	A	B	Club de :	B
----------	-----------	----------	----------	-----------	----------

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
	TÊTES à TÊTES	1					1			
2				2-0		2			0-2	
3				2-0		3			0-2	
4				2-0		4			0-2	
5				2-0		5			0-2	
6				2-0		6			0-2	
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >				

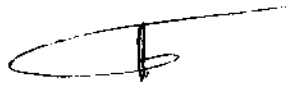
	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS		n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
	DOUBLETES	1						1		
2				3-0		2			0-3	
3						3			0-3	
4				3-0		4			0-3	
5						5			0-3	
6				3-0		6			0-3	
Joueur remplacé n°1 :						Joueur remplacé n°1 :				
Joueur remplaçant n°1 :						Joueur remplaçant n°1 :				
Joueur remplacé n°2 :						Joueur remplacé n°2 :				
Joueur remplaçant n°2 :						Joueur remplaçant n°2 :				
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >				

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS		n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
	TRIPLETES	1						1		
2				5-0		2			0-5	
3						3			0-5	
4						4			0-5	
5				5-0		5			0-5	
6						6			0-5	
Joueur remplacé n°1 :						Joueur remplacé n°1 :				
Joueur remplaçant n°1 :						Joueur remplaçant n°1 :				
Joueur remplacé n°2 :						Joueur remplacé n°2 :				
Joueur remplaçant n°2 :						Joueur remplaçant n°2 :				
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >				

A	Total Générale Équipe A	PTS >	A	B	Total Générale Équipe B	PTS >	B
----------	--------------------------------	-------	----------	----------	--------------------------------	-------	----------

Gagnante : Équipe	n°	du club de
Perdante : Équipe	n°	du club de

Signature Capitaine Équipe A	Signature de l'Arbitre	Signature Capitaine Équipe B
-------------------------------------	------------------------	-------------------------------------



Réserves :

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Le club recevant (ou le délégué s'il a été désigné) doit transmettre les résultats dès le soir des rencontres au référent CDC.

Le club recevant doit transmettre (sms, mail ou poste) les feuilles de match dès le jour suivant les rencontres au référent CDC.

Référent CDC 22 : Étienne SYMONEAUX – 65 chemin de Landerval – 22700 PERROS GUIREC – etienne.symoneaux+pet@gmail.com